

**NOTE COMMUNE N° 19/2003**

**O B J E T** : Mise à jour de la liste des zones touristiques municipales.

**ANNEXE** : Liste des zones touristiques municipales.

L'article 39 de la loi n°92-122 du 29 décembre 1992 portant loi de finances pour l'année 1993, tel que modifié par l'article 53 de la loi n°96-113 du 30 décembre 1996, portant loi de finances pour l'année 1997 a prévu la répartition du produit de la taxe hôtelière entre le fonds de protection des zones touristiques et les communes.

La note commune n°27/2001 a mis à jour la liste des zones touristiques municipales suite à la parution du décret n°2001-2510 du 31 octobre 2001.

Le décret n°2003-186 du 27 janvier 2003 a ajouté la commune de Korbous à ladite liste.

En conséquence, la liste jointe à la présente note annule et remplace celle jointe à la note commune n°27/2001.

**LE DIRECTEUR GENERAL DES ETUDES  
ET DE LA LEGISLATION FISCALES**

**Signé : Mohamed Ali BEN MALEK**